



Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de Meurthe-et-Moselle dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit » (paragraphe 2.2.2). Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle sur son territoire, pour lesquels le département souhaite bénéficier des financements du Fonds de la Société Numérique (FSN).

Les opérateurs sont invités à informer la collectivité de leurs projets de déploiement de nouvelles technologies (FttH, FttO, LTE, VDSL2, modernisation de réseaux câblés, ...) permettant d'appréhender pleinement l'opportunité et les risques de déploiement de réseaux publics, notamment FttH, dans les zones concernées.

1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Adresse postale : 48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19

Code postal : 54035

Ville : NANCY Cedex

Téléphone : 03.83.94.54.54

Mail : devnumerique@departement54.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Didier Druon, Chef de la Mission Développement Numérique des Territoires.

2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FSN

2.1 Synthèse du projet

Les actions engagées sur la première phase de 5 ans sont donc les suivantes :

Type d'actions	Description du projet
Desserte FttH	De l'ordre de 100 000 locaux résidentiels et professionnels à desservir en FttH : <ul style="list-style-type: none"> • 14 Nœuds de Raccordement Optique • 225 Points de Mutualisation • 2 300 km d'infrastructures optiques à déployer jusqu'à proximité des habitations.
Desserte FttE (« Pré-BLOM »)	En anticipation des déploiements FttH sur une vingtaine de zones arrières de Points de mutualisation non programmés en phase 1, des SRO seront ouverts afin de permettre la fourniture de services FttE.
Desserte FttN	12 sous-répartiteurs regroupant plus de 100 lignes (3 200 lignes téléphoniques au total) sur lesquelles le FttN pourrait être envisagé avec un dimensionnement NRA-SR compatible avec le besoin futur de la desserte FttH.
Inclusion numérique	Accompagnement à l'équipement pour la réception de technologies alternatives (WifiMax, Satellite ou 4G) des foyers et entreprises ne disposant pas, y compris après le déploiement du FttH et du FttN, d'un débit au moins égal à 4 Mbps.

Remarque : le projet ne prévoit pas le déploiement de collecte vers les NRO, celle-ci étant a minima assurée par le réseau Proximit-é.

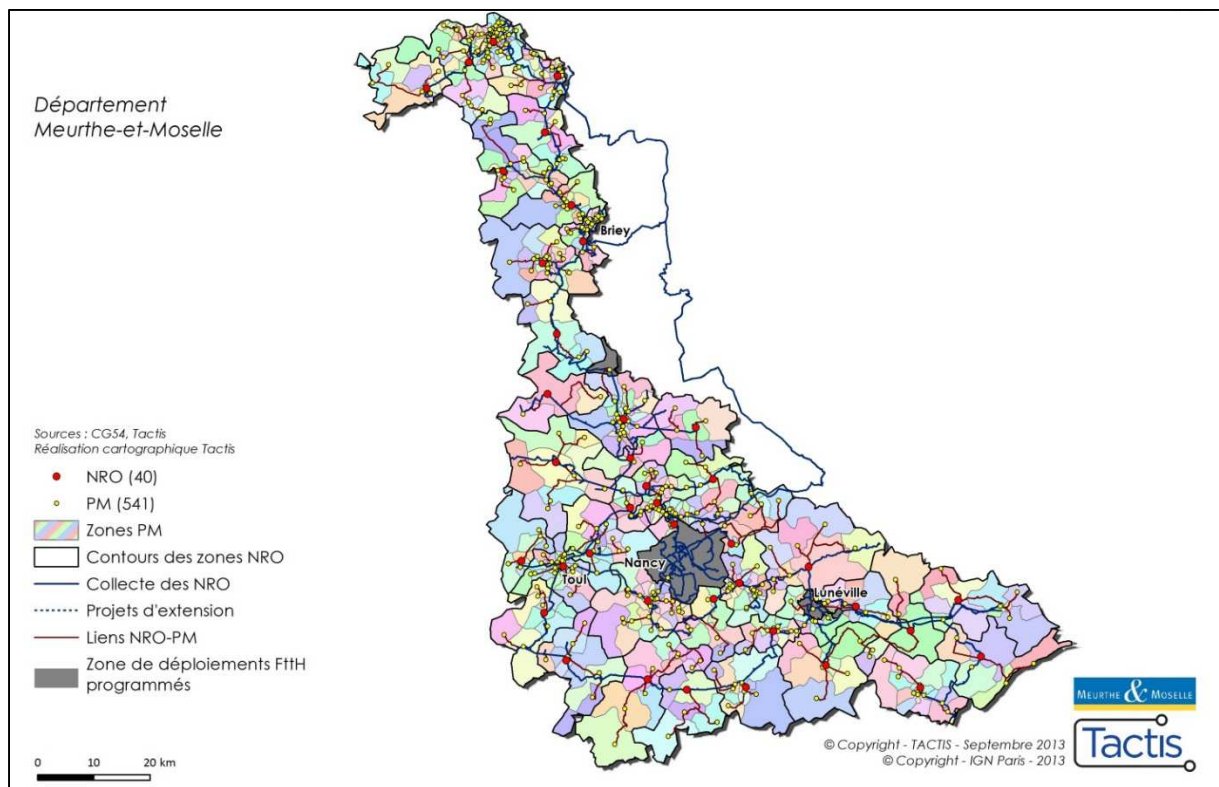
2.2 Volet desserte FttH

Dans le cadre du SDTAN de Meurthe-et-Moselle, le référentiel très haut débit de la Meurthe-et-Moselle a été défini.

Les principes d'architecture retenues permettent d'aboutir à :

- Un territoire découpé en **40 zones NRO** et **539 zones de point de mutualisation**
- L'ensemble des NRO **positionné à proximité du réseau de collecte** d'initiative publique existant (Proximité), afin de s'assurer de la disponibilité d'une solution de collecte, **et à proximité des NRA**
- La taille des NRO varie **entre 1 600 et 26 000 prises (5 800 en moyenne)**.
- **85% des prises à moins de 10 km et 95% à moins de 15 km.**
- La taille des PM est en **moyenne de 430 prises**.

Référentiel Très Haut Débit de Meurthe-et-Moselle



Les déploiements FttH envisagés dans le cadre de la première phase s'inscrivent en stricte complémentarité des réseaux câblés fournissant des services internet et des déploiements FttH envisagés par les opérateurs privés et annoncés dans le cadre de l'AMII.

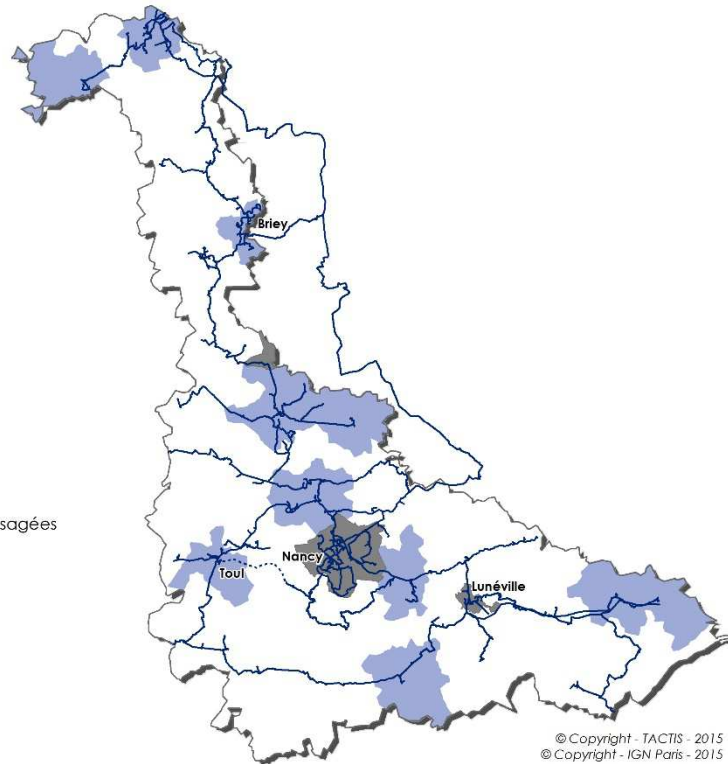
Contours des zones sur lesquelles le déploiement du FttH envisagé

Zones de déploiement FttH envisagées

Département
Meurthe-et-Moselle

- Sources : CG54, Tactis
Réalisation cartographique Tactis
- Réseaux d'Initiative Publique
 - Projets d'extension RIP
 - Zones de déploiement FttH envisagées
 - Zone AMII

0 10 20 km



© Copyright - TACTIS - 2015
© Copyright - IGN Paris - 2015



Cela concerne notamment les communes suivantes :

Abaucourt (54001), Amenoncourt (54013), Atton (54027), Autrepierre (54030), Avricourt (54035), Bainville-aux-Miroirs (54042), Batilly (54051), Biqueley (54073), Borville (54085), Bouxières-sous-Froidmont (54091), Brémoucourt (54098), Buissoncourt (54104), Champey-sur-Moselle (54114), Champigneulle (54115), Chaudeney-sur-Moselle (54122), Chenicourt (54126), Chenières (54127), Choloy-Ménilot (54128), Clémery (54131), Colmey (54134), Cosnes-et-Romain (54138), Custines (54150), Cutry (54151), Dombasle-sur-Meurthe (54159), Domèvre-sur-Vezouze (54161), Dommartin-lès-Toul (54167), Domptail-en-l'Air (54170), Einvaux (54175), Épiez-sur-Chiers (54178), Éply (54179), Faulx (54188), Fey-en-Haye (54193), Frémonville (54211), Frouard (54215), Froville (54216), Gogney (54230), Gondrexon (54233), Grand-Failly (54236), Haigneville (54245), Haraucourt (54250), Homécourt (54263), Igney (54271), Jezainville (54279), Joeuf (54280), Laneuveville-devant-Bayon (54299), Lesménils (54312), Létrécourt (54313), Lexy (54314), Liverdun (54318), Lorey (54324), Loromontzey (54325), Maidières (54332), Mailly-sur-Seille (54333), Malleloy (54338), Mangonville (54344), Marbache (54351), Méhoncourt (54359), Millery (54369), Moineville (54371), Montauville (54375), Morville-sur-Seille (54387), Mousson (54390), Neuville-sur-Moselle (54399), Nomeny (54400), Norroy-lès-Pont-à-Mousson (54403), Othe (54412), Petit-Failly (54420), Phlin (54424), Pompey (54430), Port-sur-Seille (54433), Raucourt (54444), Reillon (54452), Repaix (54458), Rouves (54464), Rville-devant-Bayon (54465), Saint-Ail (54469), Saint-Germain (54475), Saint-Jean-lès-Longuyon (54476), Saint-Mard (54479), Saint-Nicolas-de-Port (54483), Saint-Rémy-aux-Bois (54487), Saint-Sauveur (54488), Saizerais (54490), Sommerviller (54509), Tanconville (54512), Thézey-Saint-Martin (54517), Varangéville (54549), Villacourt (54567), Villers-le-Rond (54576), Vilette (54582), Vittonville (54589), Longuyon (54322), Pont-à-Mousson (54431), Rosières-aux-Salines (54462), Réhon (54451), Écrouves (54174), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (54079), Valleroy (54542), Lay-Saint-Christophe (54305), Auboué (54028), Cirey-sur-Vezouze (54129), Jeandelaincourt (54276), Charency-Veczin (54118), Lenoncourt (54311), Val-et-Châtillon (54540), Petitmont (54421), Pierre-la-Treiche (54426), Viviers-sur-Chiers (54590), Longwy (54323), Pagny-derrière-Barine (54414), Herserange (54261), Clayeures (54130), Toul (54528) et Romain (54461).

2.3 Volet FttE (Pré-BLOM)

Afin de permettre la fourniture d'offre à Très Haut Débit sur des zones non prévues en FttH, le Conseil départemental prévoit le déploiement anticipé de segments de fibre optique dans une approche « pré-BLOM » afin de proposer des raccordements FttE.

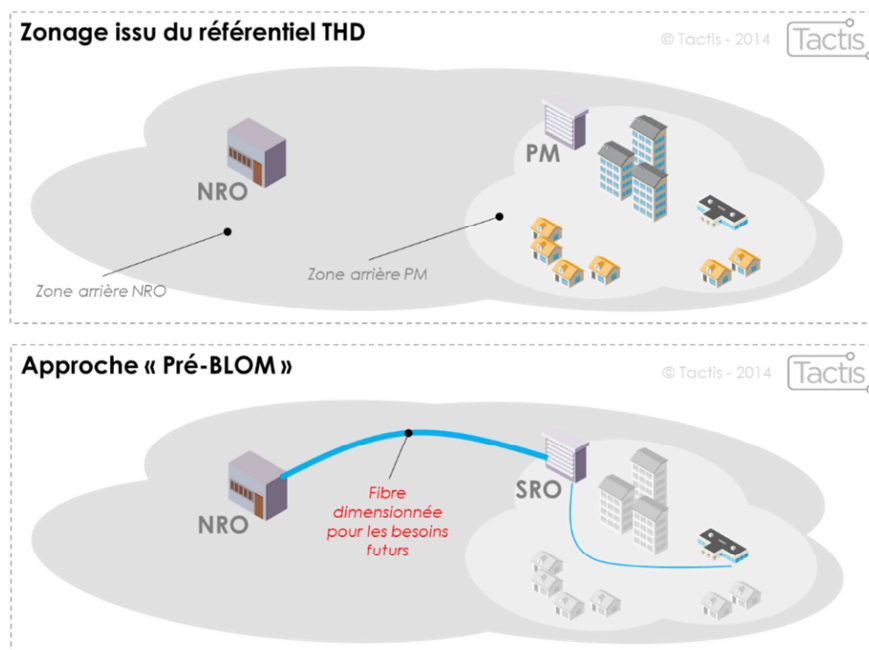
La fourniture de ces services pourrait notamment cibler le raccordement des sites stratégiques des collectivités meurthe-et-mosellanes (sites de l'éducation, sites de santé...), des entreprises ou tout autre client de telles offres.

Les offres FttE viseront le raccordement en point à point des sites identifiés. Les segments optiques déployés s'inscriront en stricte complémentarité avec le référentiel Très Haut Débit défini dans le SDTAN de Meurthe-et-Moselle afin de maximiser la réutilisabilité ultérieure dans le cadre des déploiements FttH de ces mêmes zones.

En particulier, le cheminement des raccordements passera :

- En premier lieu à proximité de l'emplacement du futur PM, au niveau duquel sera installé un SRO
- Ensuite, le lien suivra le cheminement du lien NRO-PM prévu dans le référentiel THD de Meurthe-et-Moselle et le lien déployé sur ce segment prévoira le surdimensionnement nécessaire à l'établissement la collecte du PM FttH.

Le principe d'architecture peut être schématisé ainsi :



A ce stade, le déploiement du FttE est envisagé sur 47 SRO positionnés sur les communes suivantes (les zones d'éligibilité s'étendront aux zones d'emprise des SRO) :

Allain (54008), Ancerville (54014), Audun-le-Roman (54029), Baccarat (54039), Barbonville (54045), Barisey-au-Plain (54046), Briey (54099), Chambley-Bussières (54112), Chanteheux (54116), Colombey-les-Belles (54135), Conflans-en-Jarnisy (54136), Damelevières (54152), Gondreville (54232), Gorcy (54234), Houdreville (54266), Jarny (54273), Joudreville (54284), Landres (54295), Laneuvelotte (54296), Lantéfontaine (54302), Limey-Remenauville (54316), Mars-la-Tour (54353), Mexy (54367), Moncel-lès-Lunéville (54373), Mont-Bonvillers (54084), Mont-Saint-Martin (54382), Moyen (54393), Neuves-Maisons (54397), Norroy-le-Sec (54402), Ogéville (54406), Piennes (54425), Pont-Saint-Vincent (54432), Richardménil (54459), Royaumeix (54466), Serres (54502), Serrouville (54504), Thiaucourt-Regniéville (54518), Thorey-Lyautey (54522), Toul (54528), Trieux (54533), Tucquegnieux (54536), Vannes-le-Châtel (54548), Velaine-en-Haye (54557), Vézelize (54563), Ville-en-Vermois (54571), Villers-la-Montagne (54575), Viterne (54586), Vitrimont (54588) et Xirocourt (54597).

2.4 Volet FttN

Le SDTAN de Meurthe-et-Moselle a permis d'identifier 12 zones de plus de plus de 100 lignes et non couvertes par le RIP de desserte hertzienne sur lesquelles la mise en œuvre du FttN pourrait être envisagée.

Ces zones sont situées en dehors des zones d'initiative privée de déploiement FttH et des zones couvertes en service câble fournissant des services internet.

La liste des 12 sous-répartiteurs est la suivante :

S/R	NRA	Commune	EPCI	Nb lignes
540393LTT18SRP/T18	540393LT	Deneuvre	CC Vallées du Cristal	170
54099BRI12ZSRP/12Z	54099BRI	Moutiers	CC pays de l'Orne	221
54099BRI13ZSRP/13Z	54099BRI	Moutiers	CC pays de l'Orne	352
542326GEH49SRP/H49	542326GE	Villey-le-Sec	CC du Toullois	182
543284LUB39SRP/B39	543284LU	Richardménil	CC Moselle et Madon	402
543284LUB40SRP/B40	543284LU	Richardménil	CC Moselle et Madon	178
543284LUB41SRP/B41	543284LU	Richardménil	CC Moselle et Madon	502
543284LUB50SRP/B50	543284LU	Messein	CC Moselle et Madon	145
543974NMG05SRP/G05	543974NM	Chavigny	CC Moselle et Madon	479
543974NMG14SRP/G14	543974NM	Neuves-Maisons	CC Moselle et Madon	302
54514TELO2ZSRP/02Z	54514TEL	Saint-Pancré	CC Pays Longuyon et des deux rivières	127
545274TYJ71SRP/J71	545274TY	Ferrières	CC du Bayonnais	126

2.5 Volet inclusion numérique

Cette solution ne suppose pas de déploiement supplémentaire d'infrastructure. Elle cible l'accompagnement des foyers et entreprises qui ne peuvent bénéficier d'une solution de desserte filaire leur permettant d'accéder à un haut débit de qualité, défini comme un débit de 3 à 4 Mbit/s.

Ce soutien pourrait cibler l'acquisition et l'installation :

- Des équipements nécessaires à la réception des services WifiMax
- Des équipements nécessaires à la réception des services 4G
- Des équipements nécessaires à la réception des services satellitaires

Les couvertures cumulées des réseaux existants (xDSL, câble modernisé et FttH) et programmées tant par l'initiative privée que publique permettent d'estimer à près de 38 000 (environ 12% du territoire) le nombre de lignes téléphoniques qui ne pourront bénéficier d'un débit d'au moins 3-4 Mbit/s à horizon 5 ans. Il est à noter que près de 32 000 de ces lignes sont couvertes par le réseau WifiMax existant.

Ces soutiens seront enclenchés à l'initiative des foyers, entreprises et administrations intéressés. L'aide sera proposée *a minima* sur une durée de 5 ans.

3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire de la Meurthe-et-Moselle

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN de Meurthe-et-Moselle est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Didier DRUON, Chef de la Mission Développement Numérique des Territoires, et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail :** ddruon@departement54.fr
- **Téléphone :** 03.83.94.55.38

Le SDTAN peut également être téléchargé à l'URL suivante :

http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Meurthe-et-Moselle_SDTAN.pdf

4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer ou de moderniser sur leurs financements propres et sans contreparties publiques un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Conseil départemental, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau dont il dispose ou qu'il entend déployer,
- La cartographie précise des zones qu'il couvre ou qu'il s'engage à couvrir dans un avenir proche,
- Le calendrier de réalisation détaillé,
- Concernant les réseaux non encore déployés, tous éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de son intention, au sens du point 65 des Lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Didier DRUON:

ddruon@departement54.fr

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
DIRAT – Mission Développement Numérique
48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19
54035 NANCY Cedex